



CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 7 décembre 2024

M^{me} Fabienne Ziörjen, présidente, salue les conseillères et conseillers, le syndic, ainsi que les municipales et municipaux.

Elle donne ensuite la parole à la secrétaire pour l'appel, qui fait état de la présence de vingt-six conseillères et conseillers ; M^{mes} Loranne Garnier, Noa Maillefer et Céline Rohrbasser sont excusées ; M. John Schopfer est absent.

La présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Elle donne connaissance d'un ordre du jour modifié, qui sera suivi tel que présenté.

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du 8 octobre 2024
4. Correspondance et communications du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis N° 7/2024 – Budget 2025
7. Préavis N° 8/2024 – Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Pays-d'Enhaut (SRGZA)
8. Divers et propositions individuelles

3. Procès-verbal du 8 octobre 2024

M. François Margot signale une erreur dans les communications de la Municipalité relatées dans le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024 : c'est la coopérative CoopRoss qui pourra déléguer deux de ses membres au conseil d'administration d'InfraRoss, et non le conseil. Ledit procès-verbal, reçu le 14 novembre par courrier électronique, est adopté à l'unanimité, ainsi que la correction, avec remerciements à son auteure.

4. Correspondance et communications du bureau

M^{me} Fabienne Ziörjen fait part de quelques courriers d'excuse dont ceux du préfet, M. Roland Berdoz et de M^{me} Céline Baux, députée. Après avoir évoqué les débats en cours au Parlement, cette dernière remercie les autorités communales et tout le personnel de leur travail et de leur investissement tout au long de l'année. Quant au préfet, il transmet sa gratitude à l'ensemble du conseil pour l'engagement en faveur de la commune et du district, avec ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

La présidente lit ensuite la lettre de M^{me} Ruth Crossett, qui démissionne du conseil pour fin décembre 2024. Ayant pris acte de sa démission, elle remercie d'ores et déjà la conseillère sortante de s'être engagée pour la commune durant de nombreuses années.

Elle remercie ensuite les conseillères et conseillers qui ont accepté de donner leur e-mail en vue d'une enquête sur l'hostilité à l'égard des parlementaires, effectuée par la Confédération.

Elle communique également les dates des conseils de l'an prochain : les mardis soir 25 mars, 24 juin et 7 octobre, ainsi que le samedi 6 décembre au matin.

5. Communications de la Municipalité

M. Jean-Pierre Neff, syndic, accueille chacune et chacun au nom de la Municipalité.

Porteur d'une bonne nouvelle, il informe que, mercredi 4 décembre, après de nombreuses années de travail, le nouveau PACOM¹ vient d'être approuvé par le Département des institutions, du territoire et du sport ; sous réserve d'éventuels recours, bien entendu. Une étape vient d'être franchie pour la Municipalité, après sept ans de labeur.

Il signale que c'est au tour de l'Etat de commencer la révision de son plan directeur, qui sera validé par la Confédération. Pour ce faire, le Canton a mis en route un travail participatif, auquel ont été conviées les Municipalités.

Il annonce qu'il a avec lui la feuille permettant aux personnes intéressées à devenir membre de la coopérative citoyenne de s'inscrire.

M. Alain Karnstädt, municipal, se fait l'écho d'une demande de la DGMR². Pour diversifier les expériences des apprentis en formation dans les services du Canton, les trois Communes du Pays-d'Enhaut ont accepté d'en accueillir ponctuellement en stage. Nettoyage, conciergerie, réseau d'eau, station d'épuration... les jeunes étofferont leurs connaissances. De temps à autre, l'un ou l'autre accompagnera donc les employés communaux.

Concernant le pont Rose-Marie, outre quelques finitions qui se feront au printemps, les travaux sont terminés.

Du côté de la Protection civile du Pays-d'Enhaut, M^{me} Catherine Pilet, capitaine, qui en était la commandante, a pris sa retraite. Elle est remplacée par M. Benoît Raynaud, premier lieutenant. A noter que, comme il n'y a plus assez d'astreints au Pays-d'Enhaut, la compagnie est maintenant considérée comme un détachement. En cas de besoin, la Riviera sera toujours là pour épauler.

Quant aux pompiers, il est toujours plus difficile de trouver des personnes qui s'engagent. Elles étaient trois à se présenter, lors du recrutement en novembre, et à accepter de prendre du service. Il est cependant réjouissant de constater le succès des JSP³. Cinq d'entre eux ont réussi leur Flamme 3 et vont pouvoir être incorporés au SDISPE⁴. Toutes les intéressées et intéressés sont les bienvenus.

¹ Plan d'affectation communal

² Direction générale de la mobilité et des routes

³ Jeunes sapeurs-pompiers

⁴ Service de défense incendie et de secours du Pays-d'Enhaut

M^{me} Catherine Pilet, municipale, fait savoir que la carte d'hôte vient d'être activée sous sa forme digitale. Le projet de la prolonger sur l'été est en cours.

En ce qui concerne l'espace de *cweworking*, sis dans les anciens locaux de l'Office du tourisme, il prend forme. Pour rappel, bureaux et espaces aménagés pourront être loués par celles et ceux qui *rêvent d'un lieu de travail convivial, inspirant et performant*. Le Bur'haut, c'est son nom, sera inauguré le 15 février 2025.

M. Antoine Martin, municipal, informe que les coupes de bois de l'automne le long du torrent des Chevalets et de la route de Crau arrivent à terme. Durant l'hiver, une coupe est prévue à la Sautaz, près du refuge, dans l'ancien pâturage qui avait été reboisé à l'époque. Occasion de faire un peu de lumière autour dudit refuge.

Concernant le chalet d'alpage des Plans Liaudoz, la façade sud sera entièrement refaite, en bois des forêts communales.

Quelques mots maintenant du Groupement forestier du Pays-d'Enhaut (GFPE). Dès le 1^{er} janvier 2025, il y aura du changement dans l'exploitation des forêts communales et dans le partenariat avec le GFPE. Jusqu'à maintenant, la gestion et l'exploitation des forêts par le groupement s'est faite dans le cadre d'un bail à ferme, à peu de chose près semblable à un bail agricole. Le GFPE étant responsable de l'entretien et ayant le pouvoir de décision sur l'entier des coupes de bois, quant à la manière d'exploiter et à la vente du bois. Et ce tout en assumant la partie administrative et financière liée à l'exploitation. Comme tous les membres du groupement, la Commune a participé forfaitairement aux frais d'entretien, selon une clé de répartition se montant à 35% pour Rossinière. Dès l'an prochain, c'est un contrat de gestion qui réglera le partenariat. Les décisions concernant l'exploitation forestière reviendront à la Municipalité qui mandatera le groupement et paiera les coûts effectifs liés à la gestion, à la surveillance des travaux, etc. ; la Commune assumera également la gestion financière des coupes de bois, tout en restant membre du GFPE.

Quant à la réponse au postulat de M. Fernand Dubuis concernant la déchetterie du collège, elle sera donnée en 2025, étant donné le travail que la Municipalité a eu à gérer durant l'automne.

M. Alexandre Fivat, municipal, donne des nouvelles du Pôle Santé. Entre les licenciements et les départs volontaires, dix-sept postes ont d'ores et déjà été supprimés. Cette économie substantielle a permis d'obtenir un soutien du Canton : il y aura toujours un hôpital au Pays-d'Enhaut. Il faut désormais penser à la construction d'un nouveau bâtiment et à son financement. A l'interne, un groupe de recherche de fonds a été constitué. Il est cependant important que les trois Communes de la région investissent pour soutenir la santé, et donnent ainsi un signal fort. Dans cette optique, un préavis sera proposé au conseil de mars. Le municipal souligne que les deux autres structures du Pôle Santé, l'EMS⁵ et le CMS⁶ se portent très bien.

6. Préavis n° 7/2024 – Budget 2025

De l'introduction du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 7/2024, lue par son rapporteur, M. Christophe Moinat, il ressort que la situation de la commune est

⁵ Etablissement médico-social

⁶ Aide et soin à domicile

globalement bonne, avec des impôts en légère augmentation. Le budget 2025 est fortement impacté par l'introduction de la nouvelle péréquation financière intercommunale (NPIV), dont le calcul se base non plus sur les dépenses, mais sur les besoins des communes. La présentation des comptes 2024 en juin 2025 permettra une première analyse de la nouvelle situation.

Le budget 2025 soumis à l'approbation du conseil s'élève à CHF 3 770 667.-, avec un excédent de recettes présumé de CHF 3359.60. Un résultat équilibré qui témoigne d'une gestion prudente du ménage communal et d'une légère mais persistante augmentation des rentrées fiscales. Pour 2024, les amortissements obligatoires s'élèvent à CHF 214 034.-.

Le rapport étant riche en informations, le budget sera parcouru chapitre par chapitre et les commentaires de la commission lus au fur et à mesure par ses membres, M^{mes} Maëlle Dutoit Jupaj et Laurence Marmillod, ainsi que M. André Schopfer.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110.301 Salaires et personnel

L'augmentation des charges est due à l'engagement d'une salariée supplémentaire à 30%, portant la charge salariale de la Commune de 1,3 à 1,6 EPT (équivalent plein-temps). La municipalité a attendu de savoir si la fusion avec Château-d'Œx aurait lieu pour engager une collaboratrice vu la charge de travail au bureau communal.

140.352 et 140.480

Le Fonds d'encouragement à l'économie régionale (FER) permet de soutenir l'activité économique. L'octroi d'une aide à fonds perdu est du ressort de la Commission économie de PERET⁷ et doit être validé par le Comité de PERET. Le fonds est actuellement de CHF 60 000.- et il n'est pas alimenté dans ce budget.

150.365 Subventions et participations

Le versement d'une subvention communale se fait sur la base d'une demande initiale de la part du bénéficiaire. Il est octroyé lorsque l'activité bénéficie aux habitants de la commune. Dans la plupart des cas, ce soutien est renouvelé chaque année.

180.352 Participation transports Bassin 6 (Riviera-PE)

Il s'agit d'une participation demandée par le canton pour les transports du MOB et les bus TPC. La somme est déterminée par le canton.

Concernant le compte 110.318.1 *Informatique – programme et maintenance*, M. Jean-Pierre Neff répond à une question de M. Marc Michault : pour les travaux préparatoires au nouveau plan comptable MCH2, la Commune de Rossinière a reçu une offre correspondant à ses besoins. Notons que la mise en place s'effectuera par étapes, déjà comprises dans l'offre. Le montant prévu au budget 2025 ne se retrouvera donc pas systématiquement ces années prochaines. De plus, la somme budgétisée comprend également de nouveaux appareils ; un troisième bureau pour la nouvelle collaboratrice.

⁷ Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme

En ce qui concerne le compte *110.301 Salaire et personnel*, M. Fernand Dubuis demande ce qui a motivé l'engagement d'une personne supplémentaire. M. Jean-Pierre Neff explique que c'est une question qui se pose depuis longtemps, au vu de la charge administrative importante. Actuellement, tout fonctionne à merveille, mais il faut préparer l'avenir, en ayant une administration solide. A Rossinière, la greffe et la boursière se remplacent l'une l'autre ; un jour cependant, elles arriveront à l'âge de la retraite : il est bon de songer à la relève. Et ce également pour épauler les municipaux qui, à l'heure actuelle, font une grande part du travail administratif eux-mêmes. C'est M^{me} Estelle Morier (-Berdoz) qui a été engagée. Elle a toutes les compétences requises pour assister tant la boursière que la secrétaire municipale.

2. FINANCES

220 Service financier

L'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière se matérialise ici par une augmentation des revenus et une légère baisse des charges. En revanche, d'autres charges sont en forte augmentation (sécurité sociale, police). Le prochain exercice permettra d'observer les conséquences de la nouvelle péréquation sur les finances de la commune.

220.352.10 Compensation des charges particulières des villes

Comme son nom l'indique, ce montant compense le coût des infrastructures dans les centres urbains. Les villes revendentiquent qu'elles ont tous les services tels que gymnases, universités, hôpitaux... et les communes rurales doivent participer à ces dépenses.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

310.314 Entretien des montagnes

Retour à la normale après des gros travaux, notamment à Ratevel.

320.318 Prestations de tiers – travaux forestiers

320.352.1 Participation à la recapitalisation du GFPE⁸

320.435.1 Revenu des bois

Résiliation du bail à ferme avec le groupement forestier au 1^{er} janvier 2025 pour passer à un contrat de gestion. La Commune de Rossinière reprend son autonomie décisionnelle et financière pour l'exploitation de ses forêts.

Dans le cadre actuel du bail à ferme, la répartition des frais et des bénéfices est basée sur la surface forestière des communes et du canton. La commune de Rossinière représente 11% de la population du Pays-d'Enhaut mais 45% de sa surface forestière. En cas de déficit, cette répartition péjore fortement la commune de Rossinière et ses habitants, qui financent ces pertes à hauteur de CHF 290.- par rapport aux CHF 22.- payés par les habitants de Château-d'Oex.

320.465 Participation subventions de tiers

Ce sont les subventions pour les forêts de protection, auparavant perçues par le GFPE.

⁸ Groupement forestier du Pays-d'Enhaut

350.314 Entretien et fournitures

Rénovation en cours du bâtiment de l'ancienne Poste.

350.423 Loyer des bâtiments

Perte de loyer due à la rénovation en cours du bâtiment de l'ancienne Poste.

M. François Margot s'enquiert des changements qu'impliquera, au niveau financier, le nouveau genre de partenariat entre la Commune et le groupement forestier. M. Antoine Martin explique que les chiffres 2025 d'exploitation des forêts sont des estimations ; il est peu probable que les coupes de bois génèrent des bénéfices. Puis, il précise la procédure suivie dans le cas des forêts de protection : lors d'une coupe de bois, il faut payer les entreprises, ainsi que le mandataire qui gère la coupe, en l'occurrence le GFPE. La Commune perçoit ensuite le produit de la vente des bois, puis le Canton verse des subventions à hauteur de 80 % pour l'entretien desdites forêts. A noter que lorsqu'il s'agit de privés, l'Etat couvre le 100 % du déficit.

En cours de discussion, M. Jean-Pierre Neff rappelle que le bail à ferme avait pour objectif l'équilibre des comptes du groupement. Ce qui a été le cas durant de longues années. Plusieurs paramètres (dont le covid, un prêt à rembourser au Canton...) ont cependant mis le GFPE dans une situation difficile. Il a ainsi sollicité l'aide de ses membres, afin de pouvoir rembourser son prêt. Rossinière étant le plus gros propriétaire de forêts publiques, elle s'est retrouvée, selon le jeu de la clé de répartition, à payer près de 48,6 % de la somme totale. Situation qui n'est plus vivable financièrement parlant, et qui a décidé la Commune à passer à un contrat de gestion.

Concernant la recapitalisation du groupement, M. Antoine Martin mentionne qu'en 2025, il s'agit de la dernière tranche. A partir de l'an prochain, les membres ne seront plus sollicités. La Commune paiera pour les travaux effectués dans ses forêts. Il y aura certainement une participation annuelle, d'un montant encore inconnu pour l'instant. Il fait alors remarquer que le groupement fait plus qu'exploiter nos forêts ; il forme entre autres des apprentis.

M^{me} Estelle Martin revient sur les mises de bois d'autrefois, tant regrettées par les anciens et demande si le changement de partenariat avec le GFPE changera la donne. M. Antoine Martin rappelle qu'aujourd'hui, la réglementation cantonale a changé. Tout propriétaire de forêts, s'il n'effectue pas lui-même ses coupes de bois, se doit en effet de les faire réaliser par des personnes qualifiées. Il ne serait ainsi plus possible de miser des lots de bois sur pied. Cependant, d'autres pistes restent sans doute à explorer. Celui qui désirerait faire du bois de feu de la commune peut, par exemple contacter le municipal responsable, ou le groupement forestier, pour acheter des lots de grumes à terre, et s'en occuper. Il manquera juste l'ambiance d'une mise.

M. André Schopfer fait remarquer qu'avec le nouveau régime mis en place, ce sera plus facile d'avoir du bois de feu de Rossinière pour alimenter la centrale de chauffe. M. Jean-Pierre Neff souligne qu'aujourd'hui, on a besoin de ce bois énergie. Changer de type de contrat avec le groupement, c'est reprendre la main sur nos forêts, avoir une maîtrise des coûts ; c'est aussi une manière de redonner de la substance au législatif. Bien entendu, le bois va

être vendu à InfraRoss, à un bon prix, qui permette à la Commune d'équilibrer les comptes forestiers.

Répondant à M. Hervé Martin, M. Antoine Martin précise que le taux des subventions reçues par la Commune et le GFPE est identique car, dans les deux cas, il s'agit de forêts publiques. Le conseiller s'enquiert également si, légalement, le changement d'un bail à ferme à un mandat de gestion aurait nécessité de venir devant le conseil avec un préavis. Le syndic répond que toutes les démarches ont été faites avec le préfet : tant que la commune de Rossinière reste membre du GFPE, il n'y a pas besoin de préavis. Si elle décidait d'en sortir, par contre, un préavis serait nécessaire. Quant au GFPE, une adaptation de ses statuts devra être faite en 2025.

Concernant le compte *310.427, Location des domaines et terrains*, M. Fernand Dubuis relève les 200 francs de différence avec le budget 2024. M. Antoine Martin explique que ces 200 francs de moins correspondent à la réduction de loyer du pré du Grand Chalet en raison du chantier du CARoss, le prix ayant été renégocié avec l'amodiateur. Sinon, les locations des alpages ne fluctuent pas beaucoup, car la marge de manœuvre n'est pas grande, les montants étant fixés par des commissions au niveau cantonal.

M. Fernand Dubuis trouve le montant de 15 000 francs prévu au compte *320.314 Entretien des routes et chemins forestiers* relativement bas. Il aimeraient savoir si l'entretien de la route de Ratevel y est compris ou si un préavis sera prévu pour la remise en état de certains tronçons. M. Antoine Martin répond que ce compte concerne uniquement l'entretien des dessertes forestières, mentionnant que des travaux sont planifiés sur celle qui dessert la Sautaz, notamment. Il précise que, si la route de Ratevel est une desserte forestière, elle est avant tout une desserte agricole.

M. François Margot se questionne quant aux 6000 francs de participation du MOB aux frais de conciergerie de la gare, au compte *350.436*. M. Antoine Martin précise qu'il s'agit d'un montant payé par le MOB, négocié de longue date. M. Jean-Pierre Neff explique que la somme forfaitaire versée par le MOB correspond aux travaux effectués par les employés communaux : nettoyage de la gare de Rossinière, de celle de La Tine et du local des gardes forestiers.

4. TRAVAUX

430.312 Eclairage public

Une étude est en cours, en collaboration avec le Parc Naturel Régional Gruyère-Pays-d'Enhaut afin d'optimiser l'éclairage public, garantir la sécurité des habitants mais aussi diminuer le rayonnement nocturne et la consommation. La transition inévitable vers un éclairage LED à basse consommation est un investissement conséquent qui bénéficiera d'une bonne planification.

La consommation représente annuellement près de CHF 9000.-, le solde étant dépensé pour l'entretien et la mise aux normes de l'infrastructure existante.

- 450 Déchets ménagers et décharge**
450.352 Elimination des déchets à SATOM SA
450.434.1 Revenu GastroVert
450.465 Participation de tiers

Le volume récolté par GastroVert est faible, il doit atteindre 10 kg par habitant pour bénéficier d'un rabais sur l'élimination des déchets. Cette quantité a été atteinte de justesse en 2023, et la facture de la SATOM est allégée de 2494.10.

6. POLICE

- 610.351.10 Facture policière – socle sécuritaire commun**
610.351.20 Facture policière – part des communes délégatrices
Une augmentation de CHF 27 000.- est constatée par rapport au budget 2024.

- 650.352 Participation à corps SP régional**

Ce chiffre en augmentation témoigne de l'évolution des moyens engagés et de la complexité croissante des interventions. Un nouveau véhicule SP est en cours d'acquisition. Cet achat est largement financé par l'ECA.

7. SÉCURITÉ SOCIALE

- 720.351.10 Participation à la cohésion sociale**

L'augmentation de CHF 221 000.- est imputable en grande partie au mode de calcul de la nouvelle péréquation. Cette somme est compensée au chapitre 2. Finances par des revenus en augmentation.

CONCLUSION

La lecture du budget 2025 en regard du budget 2024 et des comptes 2023 permet d'apprécier la grande stabilité des dépenses et la maîtrise des frais de fonctionnement de la Commune de Rossinière.

Elle met aussi en évidence l'augmentation persistante des charges non maîtrisables. La commission est convaincue que la Municipalité fait de son mieux pour gérer le ménage communal de façon rationnelle et prudente, dans les domaines dans lesquels elle a encore la possibilité d'intervenir.

La commission relève et apprécie la volonté affichée par l'exécutif de renforcer l'autonomie décisionnelle et financière de la commune et du Conseil communal dans le cadre des associations et regroupements intercommunaux.

Les conséquences financières de la nouvelle péréquation financière seront étudiées et analysées courant 2025. Il est trop tôt pour tirer des conclusions. Une première analyse sera présentée au Conseil communal dès 2025. Il faut noter que la nouvelle péréquation sera ajustée d'une année à l'autre, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Elle remercie M. Jean-Pierre Neff, syndic, et M^{me} Christine Pilet, boursière, pour leurs explications précises et détaillées, et, au vu de ce qui précède, propose d'adopter le préavis 07/2024 relatif au budget communal 2025, tel que présenté.

Sans autre question, le budget est adopté par 24 oui et 1 abstention, puis, notre syndic remercie l'assemblée de sa confiance.

7. Préavis N° 8/2024 – Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Pays-d'Enhaut (SRGZA)

Dans son rapport, lu par M. Flavien Marmillod, rapporteur, la commission ad hoc se réjouit que la SRGZA ait pu s'élaborer en considérant le Pays-d'Enhaut comme une région à part entière. Les trois Communes ont pu faire ce travail ensemble, permettant d'être au plus proche de la réalité de la vallée. Il est à noter que la réflexion s'est faite en partant des zones déjà existantes. La stratégie a été réalisée en concertation avec le Canton ; le rapport a été modifié pour satisfaire aux remarques des services cantonaux.

Concernant la commune de Rossinière, elle ne perd pas de zones d'activités. Quant à la zone d'activité mixte de la gare (plan de quartier gare-Grand Chalet), elle est une zone d'activité en soi, même si elle n'apparaît pas en couleur sur le rapport.

La SRGZA est une base de travail commune qui permettra à la région d'aller de l'avant et, l'espère la commission, de faire avancer certains projets.

Le plan de quartier du Grand Chalet recèle un potentiel pour développer des activités artisanales. M. François Margot demande si ce genre de « réserve cachée » est propre à Rossinière. M. Jean-Pierre Neff relève que c'est une grande chance que ledit plan de quartier ait pu être validé avant la mise en œuvre de la LAT⁹. C'est une zone mixte public-privé, spécifique à la commune de Rossinière ; c'est une zone d'activités qui permet le logement, contrairement aux zones d'activités pures promues actuellement par le Canton.

En ce qui concerne la petite zone d'activités de la commune, à l'heure actuelle, une grande surface y est dédiée à un usage religieux. M. François Margot s'inquiète de ce que le fait d'être en zone artisanale signifie pour les propriétaires. M. Jean-Pierre Neff explique qu'ils peuvent rénover, isoler les bâtiments existants ; il n'est pas possible pour eux de construire de nouveaux logements.

M. André Schopfer se demande ce qu'est en réalité la stratégie dont il est abondamment question dans le préavis ; quels sont les buts visés. M. Jean-Pierre Neff précise que des urbanistes et des économistes ont travaillé sur ce dossier. Les entreprises du Pays-d'Enhaut ont été inventoriées (secteur primaire, secondaire, tertiaire), de même que les interactions avec la Gruyère, le Saanenland... avec une question : qu'attend-on au niveau de l'économie ces quinze à vingt prochaines années ? Qu'a-t-on besoin comme place à l'avenir ? Sera-t-il possible accueillir une entreprise de transformation du bois nécessitant une grande surface ?... Les Communes se sont battues pour avoir un maximum d'espace à disposition pour développer les zones d'activités ; le bureau d'économistes a fait de nombreux scénarios de développement. Mais, en réalité, on ne sait pas ; on fait en quelque sorte des plans sur la comète.

Il n'y a pas d'autre question. Les membres présents acceptent par 22 oui et 3 abstentions, d'adopter le volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activité. S'en suivent les remerciements du syndic.

⁹ Loi sur l'aménagement du territoire

8. Divers et propositions individuelles

M. Florian Karlen fait remarquer que la case des Chevallets Derrière, manque gentiment de lumière. Il s'enquiert si l'on pourrait envisager d'en éclaircir les alentours comme à la Sautaz. M. Antoine Martin précise qu'à la Sautaz, on profitera d'une coupe en cours, afin de limiter les dépenses. Si, aux Chevallets Derrière l'on intervient qu'autour de la case, l'investissement risque d'être trop élevé. La question sera cependant étudiée.

Au pont des Chevallets, il y avait des treillis de sécurité sur la partie basse des barrières, de part et d'autre, qui n'ont pas été remis suite aux travaux. Pensant au danger en cas de gel, aux petits enfants, M. François Margot demande s'ils peuvent être remis rapidement. M. Alain Karnstädt répond qu'il est prévu de les remettre une fois faite l'étanchéité du pont.

M^{me} Dorothée Ramel s'inquiète du salage du pont Rose-Marie en période de gel. M. Alain Karnstädt explique qu'il est possible de saler le nouveau revêtement. Lors des premiers grands froids, la surprise a été de constater que le sel ne faisait pas effet. A l'avenir, il sera donc fait usage de calcium.

M^{me} Maëlle Dutoit Jupaj se fait du souci pour les enfants empruntant le petit sentier qui mène du fond de la cour de l'école à La Frasse. Un bout de la barrière s'est affaissé, rendant le chemin très dangereux. M. Jean-Pierre Neff confirme que la Municipalité est en charge de l'entretien de cette servitude de passage. Le nécessaire sera fait au plus vite pour sécuriser l'endroit.

La parole n'étant plus demandée, l'heure est aux vœux. M. Jean-Pierre Neff souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes, et les remercie de leur engagement. Il convie l'assemblée au traditionnel repas offert par la Commune. Puis, M^{me} Fabienne Ziörjen clôture ce dernier conseil de l'année. Elle transmet à son tour ses vœux et invite à profiter de la magie et de l'ambiance de Noël, ainsi que des délicieux repas qui entourent ces moments de partage.

Rendez-vous est donné au *Téléthon* pour l'apéritif, puis au traditionnel repas de fin d'année.

La Présidente

F. Ziörjen

F. Ziörjen

La Secrétaire

M. Buri

M. Buri

